**Offres de stages**

**Contexte :**

La Direction Générale Centre de Crise est au service du gouvernement fédéral 24 heures sur 24. Elle peut en permanence recueillir, analyser et diffuser les informations nécessaires aux autorités politiques et exécutives. Le Centre de Crise offre en outre son infrastructure et son savoir-faire en gestion interdépartementale et en coordination de crises au niveau national.

En situation d’urgence, une alerte rapide de la population est cruciale. Actuellement, la manière dont chaque citoyen est averti varie en fonction des canaux disponibles au niveau communal, des services fédéraux du gouverneur et du niveau national, c’est pourquoi le Centre de Crise du Service public fédéral Intérieur travaille à la modernisation des canaux d’alerte.

BE-Alert est un nouvel outil d’alerte qui vise à avertir de manière plus rapide, plus claire et à informer au mieux la population directement concernée par une situation d’urgence.

 Selon la situation d’urgence, l’autorité responsable de la gestion de crise peut décider d'envoyer un message d’alerte via les canaux dont elle dispose. Pour recevoir ces messages envoyés via BE-Alert, le citoyen doit s’ inscrire au préalable.

Par cette inscription, le citoyen pourra être alerté par :

•             message vocal sur votre téléphone fixe ou mobile

•             SMS sur votre téléphone mobile

•             message écrit par e-mail

•             message écrit par fax

Les autorités peuvent également envoyer automatiquement des messages d'alerte via leurs comptes Twitter et Facebook. Nous conseillons donc de suivre également les comptes officiels de votre commune, Province ou du Centre de Crise National.

A côté de ses développements de base, nous sommes à la recherche de différentes améliorations qui pourraient être mises en place dans les mois ou années à venir.

C’est dans ce cadre que nous pouvons proposer différents thèmes à vos étudiants ingénieurs.

**Thèmes TFE :**

**A.  Intégration de la plateforme BE-Alert avec le réseau de sirènes (ELSI-net) ;**

a.  Définition de l’architecture idéale (HW/SW/télécom) des serveurs de commande des sirènes adapté à la plateforme BE-Alert (RKC-BE) ;

b.  Définition et documentation des protocoles d’échanges entre les deux plateformes (CAP, web services, …) ;

**B.  Intégration de la plateforme BE-Alert avec les applications mobiles (mobile APP) ;**

a.    Définition du modèle de distribution idéal (maximiser la diffusion d’une notification sur application mobile auprès de la population) ;

b.  Définition de l’architecture idéale (HW/SW/télécom) pour organiser la notification par la plateforme BE-Alert ;

c.  Définition et documentation des protocoles d’échanges entre les différentes plateformes (CAP, web services, …) ;

**C. Intégration de la plateforme BE-Alert avec des bases de données externes (DB enrichment) ;**

a. Inventaire et étude des bases de données disponibles (ICMS, Registre National, EMR, …)  et plus-values attendues ;

b. Définition de l’architecture idéale (HW/SW/télécom) pour organiser l’interaction avec la base de données de la plateforme BE-Alert ;

c.  Définition et documentation des protocoles d’échanges entre les plateformes ;

**D.           Recherche prospective, dans le cadre de l’alerte à la population et du projet BE-Alert, sur les possibilités offertes par l’installation future sur le site de Transinne, en province de Luxembourg, de la plateforme terrestre du système européen de navigation par satellites (Galileo) ;**

 Pour ma part, je suis ingénieur industriel avec 20 ans d’expérience dans le secteur ICT et  j’ai déjà accompagné 2 étudiants de la Faculté Polytechnique de Mons (TFE pour le grade d’Ingénieur Civil en informatique). Je me représente donc assez bien le rôle du promoteur industriel.

La seule spécificité de notre institution, est que le(s) étudiant(s) potentiel(s) devront signer l’avis de prise de connaissance et faire l’objet d’un avis favorable concernant l’enquête de sécurité avant de pouvoir débuter le stage. La procédure peut prendre plusieurs semaines entre le moment de la demande et la réponse des services compétents (Autorité Nationale de Sécurité).

L’Autorité Nationale de Sécurité (ANS) est l'autorité collégiale compétente pour délivrer ou retirer les habilitations, les attestations et les avis de sécurité.

Les autorités publiques peuvent pour des raisons d'ordre public, de sécurité ou de protection de l'intégrité physique des personnes, soumettre l'accès d'une personne à des locaux, bâtiments ou sites liés à des fonctions d'autorité publique, à la possession d'une attestation de sécurité dans le cas où il existe une menace potentielle. L'attestation de sécurité est délivrée sur la base d'une vérification de sécurité. Sa validité est limitée à la durée pour laquelle elle a été sollicitée.

Dans l’attente de recevoir vos informations, je me tiens à votre disposition pour plus de détails.  Bien à vous.

**Thierry DAVIER ,ing**

**Chef de projet BE-Alert**

 Tel :      02 506 48 21

Gsm     0474 307 011   
Fax :     02 506 47 09  
[thierry.davier@ibz.fgov.be](mailto:thierry.davier@ibz.fgov.be)   
  
**SPF Intérieur**   
Direction générale Centre de Crise  
Service Alerte

Rue Ducale, 53

1000 Bruxelles

[http://www.centredecrise.be](http://www.centredecrise.be/)